

Dossier de participation

L'événement jardin  
et design d'extérieur  
au cœur de Paris

26-29 mai 2011

# JARDINS, JARDIN AUX TUILERIES

8<sup>e</sup> édition





## ÉDITION 2011

*En partenariat avec l'Établissement public du musée du Louvre*

### Qu'est-ce que *Jardins, jardin* ?

***Jardins, jardin* est l'événement national dédié aux tendances du jardin urbain et du design d'extérieur.**

### *Jardins, jardin* : huitième !

*Jardins, jardin* croît et se ramifie depuis 8 ans au cœur du jardin historique des Tuileries.

*Jardins éphémères*, mobiliers de design, végétaux, objets et outils s'épanouissent durablement, toujours plus nombreux et plus innovants.

### 2011 : allier l'utile à l'agréable

Allier l'utile à l'agréable, voilà bien un défi à gagner dès aujourd'hui pour donner du sens à nos vies citadines. Nourricier, filtrant, isolant, social, thérapeutique mais aussi sensuel, les usages du végétal peuvent être multiples.

Aux paysagistes, designers et autres créateurs professionnels ou étudiants de pleinement les révéler, en prenant en compte les spécificités urbaines et **les nouveaux usages du végétal en ville.**

### Participer à *Jardins, jardin*

Développer vos réseaux grâce à ce lieu d'échange et de partage.

- Exposants : vendez vos produits et prodiguez vos conseils
- Paysagistes : faites connaître votre société et votre savoir-faire
- Entreprises : recevez vos clients ou collaborateurs

Création, gestes simples, ateliers pratiques : avec *Jardins, jardin*, plus que jamais,

**inventons les natures urbaines !**

## **Exposants & partenaires**

Participer, exposer,  
vendre, communiquer

### **Créer et mettre en scène la nature**

- ▶ jardins
- ▶ terrasses
- ▶ balcons, fenêtres

### **Exposer et vendre**

- ▶ au Carré des pépiniéristes  
et des horticulteurs
- ▶ au Village du design d'extérieur
- ▶ au Carré du mobilier déco,  
accessoires et structures de jardin
- ▶ au Carré gourmand

### **Recevoir**

- ▶ privatiser un pavillon
- ▶ du petit déjeuner  
au cocktail dînatoire

### **Soutenir des prix, des projets et des réalisations innovantes**

- ▶ le Prix de la création paysagère
- ▶ le Concours de l'innovation :  
des écoles de paysage,  
d'horticulture, du design  
et des créateurs professionnels

### **Parrainer des animations**

- ▶ les ateliers-conseils jardin
- ▶ les ateliers culinaires
- ▶ les conférences
- ▶ les animations tous publics

[www.jardinsjardin.com](http://www.jardinsjardin.com)



**Communiquer  
et créer un jardin  
à *Jardins, jardin***

Depuis 8 ans, *Jardins, jardin* s'installe pendant 4 jours au cœur de la capitale, dans le jardin des Tuileries. Les professionnels et les passionnés du jardin viennent y découvrir les tendances du jardin urbain et du design d'extérieur, ainsi que les jardins éphémères. D'année en année, ils sont de plus en plus nombreux à venir admirer les mises en scène végétales créées par les paysagistes pour les grandes entreprises.



## Pourquoi communiquer et créer un jardin à *Jardins, jardin* ?

### ► Un cadre historique, au cœur de la capitale

Entre la place de la Concorde et le musée du Louvre, le jardin des Tuileries offre un cadre exceptionnel pour mettre en place une opération marketing.

### ► Un événement prestigieux

Depuis 8 ans, *Jardins, jardin* s'est imposé comme un salon innovant et dynamique, qui attire un public exigeant et international.

### ► Une opération de communication d'envergure

- 20 000 visiteurs attendus cette année (19 000 en 2010)
- une large diffusion du catalogue, avec votre jardin mis en valeur sur une pleine page
- 35 000 visiteurs sur notre site internet
- 550 journalistes attendus (360 parutions en 2010)

### ► Des valeurs communes

À travers des conférences, des tables rondes et la remise du Prix de la création paysagère, *Jardins, jardin* place le développement durable au cœur de son engagement.

Nos valeurs :

- l'urbanisme « vert » et la promotion du végétal
- la préservation de la biodiversité
- la promotion des gestes éco-responsables
- l'éco-innovation
- l'alimentation-santé
- la protection de l'environnement...

## VOTRE JARDIN

Nos paysagistes sont à votre disposition pour créer un jardin à l'image de votre entreprise. Ils sont à votre écoute pour imaginer une mise en scène éphémère qui incarnera vos valeurs et votre message.

3 espaces sont proposés :

- 100 m<sup>2</sup>
- 200 m<sup>2</sup>
- 300 m<sup>2</sup>

## TARIFS

Grandes entreprises	TARIF HT	INVITATIONS*
ESPACE DÉCOUVERT 100 m <sup>2</sup>	20 000 €	100 IN + 50 GP
ESPACE DÉCOUVERT 200 m <sup>2</sup>	36 000 €	200 IN + 50 GP
ESPACE DÉCOUVERT 300 m <sup>2</sup>	54 000 €	300 IN + 50 GP

\* IN : invitation pour 2 personnes pour la journée d'inauguration  
GP : invitation pour 1 personne pour une journée grand public

Vos droits d'inscription, sous réserve d'acceptation du dossier par le comité de sélection, comprennent la gestion de votre dossier, 8 badges d'accès permanent, des invitations pour le jour de l'inauguration, des invitations pour les 3 journées grand public.

Détail des tarifs et des prestations supplémentaires dans le formulaire d'inscription.

**Contact** Catherine Roy

Tél. 01 39 63 48 28 / Port. 06 07 66 17 80 / [croy@jardinsjardin.com](mailto:croy@jardinsjardin.com) / [www.jardinsjardin.com](http://www.jardinsjardin.com)

## Communication

En 2010, plus de 19 000 visiteurs professionnels ou amateurs ont pu découvrir :

- 18 jardins, terrasses, balcons, réalisés par des paysagistes de renom ou de jeunes entreprises ; ils exposaient leur savoir-faire ou celui de leurs clients
- 100 exposants présentaient leurs produits et leurs nouveautés
- 40 designers végétal exposaient leurs créations et prototypes au Village du design d'extérieur
- 4 expositions, 6 conférences, 7 ateliers, 10 animations
- la remise des prix du Concours de l'innovation et du Prix de la création paysagère

*Jardins, jardin a été fortement soutenu par la presse :*

- plus de 350 parutions médias, dont 17 passages radio
- 26 passages TV, dont 1h30 de direct sur France 3
- 1 numéro spécial du Figaroscope tiré à 170 000 exemplaires

*La campagne de communication de la manifestation :*

- 60 000 flyers
- 300 affiches dans les couloirs du métro
- 300 affiches Fnac, comités d'entreprise, magasins

Consultez le catalogue et la revue de presse 2010 :

- [www.jardinsjardin.com](http://www.jardinsjardin.com)

## Ces entreprises ont soutenu la manifestation

### ➤ par la création d'un jardin

Laurent-Perrier, Saab, Val'Hor, Truffaut, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Campagne Décoration, Campingaz Coleman, Capsel, Cao Perrot studio, Gally, Christian Fournet, Conseil Général de Touraine, Ecopêche, HMT, Honda Japauto, Horticulture & Jardins, France 5, l'AFP, l'Ami des Jardins, l'Officiel Jardin Motoculture, l'UNEP, Les AOC du Languedoc, Loiseleur Paysage, Mon Jardin et ma Maison, Nature & Découvertes, Novelty, Potel et Chabot, Office du tourisme de Jordanie, Opus Paysage, Philips, Quick-set-Green, Stradal et le château de Valmer, Toru Endo Japon, Version Fémina, Vert déco, Ville de Levallois, Ville de Paris, Ville de Puteaux.

### ➤ par des partenariats médias

Architecture à vivre, Campagne Décoration, Chic garden/ Fleur Créatif, Du côté de chez-vous - TF1, France Info, Demeure Historique, Extérieurs Design, Silence ça pousse - France 5, Home magazine, Horizon Croissance, l'Ami des Jardins, l'Officiel Jardin Motoculture, Les jardins d'Eden, Mon Jardin et ma Maison, Maison Française, National Géographique, Néo Planète, Résidences Décoration, Seines, Terrasses et jardins, Version Fémina, Vieilles Maisons Françaises.

## L'ASSOCIATION JARDINS, JARDIN

L'association, à but non lucratif, a été fondée en 2002 par quatre entrepreneurs du jardin et du paysage :

- **Xavier et Dominique Laureau – Les Fermes de Gally** ([www.gally.com](http://www.gally.com))
- **Pierre-Alexandre Risser – Horticulture & Jardins** ([www.hjardins.fr](http://www.hjardins.fr))
- **Olivier Riols – Capsel** ([www.capsel.com](http://www.capsel.com))

Ces organisateurs mettent leur professionnalisme et leur réactivité au service de la réussite de cet événement.

Accueillie dans le jardin des Tuileries, cette manifestation participe, par sa redevance, aux travaux d'embellissement d'un lieu historique.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le jardin des Tuileries est rattaché à l'Établissement public du musée du Louvre et constitue l'ensemble le plus visité de la capitale.

# JARDINS, JARDIN AUX TUILERIES

8<sup>e</sup> édition



## JARDINS, JARDIN AUX TUILERIES

### Manifestation du 26 au 29 mai 2011

#### Où ?

Jardin des Tuileries – Paris 1<sup>er</sup>  
Entrée place de la Concorde

#### Quand ?

Judi 26 mai de 10h à 23h  
à partir de 10h pour la presse  
à partir de 14h pour les VIP  
*Uniquement sur invitation*

#### Vendredi 27 mai

Forum des professionnels du paysage

#### Vendredi 27, samedi 28 mai de 10h à 20h

et dimanche 29 mai de 10h à 19h

Journées ouvertes aux professionnels  
et au grand public

#### Billetterie

Sur place et points de vente habituels

**Plein tarif 10€**

**Tarif réduit 5€**

Gratuit moins de 18 ans

#### Transports

**Métro et bus :** Concorde, Tuileries,  
Palais Royal

**RER C :** musée d'Orsay

#### Parking

Place de la Concorde, Vendôme  
et du Marché Saint-Honoré

Musée du Louvre et musée d'Orsay

# Formulaire d'inscription 2011

A retourner avant le 31 mars / Date limite de règlement : 1<sup>er</sup> mai

INFORMATIONS

Tél. 01 39 63 48 28 ou 01 39 63 49 02

contact@jardinsjardin.com

## COORDONNÉES DE FACTURATION

Nom administratif .....

Adresse .....

Nom et prénom du responsable .....

Code postal .....

N° de SIRET .....

Ville .....

N° de RCS .....

Tél. ....

Site web .....

## POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION

Nom commercial .....

Nom et prénom du contact sur place .....

Portable .....

## INSCRIPTION

**Nous retourner avant le 31 mars :**

- ce formulaire d'inscription
- un acompte de 50% du montant total TTC
- une copie de votre assurance Responsabilité Civile avec extension « Exposition »

Votre demande sera prise en compte sous réserve de validation par le comité de sélection.

Admissions limitées en fonction de la capacité du site et du nombre de produits similaires déjà admis.

Après le 31 mars : inscription sous réserve de faisabilité mais avec règlement total.

Au cas où le règlement ne serait pas effectué dans les délais fixés, l'organisateur se réserve le droit de disposer de l'emplacement : seuls les exposants ayant soldé leur compte auront accès à leur stand.

**NOUVEAU** Toute inscription accompagnée de l'acompte de 50% effectuée avant le 1<sup>er</sup> février se verra offrir 20 invitations (10 invitations grand public pour 1 personne + 10 invitations inauguration pour 2 personnes)

## RÈGLEMENT

**Acompte de 50% du montant total TTC :**

- avant le 31 mars 2011

**Solde de 50% du montant total TTC :**

- au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2011

*Une facture vous sera adressée à réception du premier règlement.*

- Par chèque bancaire, ordre : Association Jardins, jardin
- Par RIB : Banque Société Générale

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLÉ RIB
30003	01901	00037270788	70

IBAN : FR76 30003 01901 00037270788 70  
BIC : SOGEFRPP

Joindre votre avis de virement.

## COMMUNICATION

Pour paraître sur le site Internet, dans le dossier de presse et dans le catalogue de la manifestation, remplissez directement le formulaire envoyé par mail dès réception de votre inscription.

## GUIDE DE L'EXPOSANT ET PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Après réception de votre formulaire d'inscription et du premier règlement, vous recevrez le *Guide technique de l'exposant* et le *Carnet des bons de commandes* pour l'aménagement de votre espace (cloisons, gazon, mobilier).

## ENGAGEMENTS

La signature de ce formulaire implique l'acceptation, sans réserve ni restriction, de l'ensemble des clauses ci-après définies (*Conditions générales* et *Charte de la manifestation Jardins, jardin*).

**Renvoyer ce formulaire d'inscription + un acompte de 50 % du montant total TTC + la copie de votre assurance Responsabilité Civile avec extension « Exposition »**

à : Association Jardins, jardin, Vauluceau – 78870 Bailly

Fait le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature accompagnée de la mention « lu et approuvé » :

Cachet de l'entreprise :

# La charte de *Jardins, jardin* aux Tuileries

Dans une démarche de qualité tant vis-à-vis du public que du site accueillant notre manifestation, un comité de sélection valide la présence de chaque participant et chacun prend l'engagement d'adhérer à la charte de *Jardins, jardin*.

## RESPECTER L'ESPRIT DE LA MANIFESTATION

*Jardins, jardin* n'est pas une foire commerciale. Cet événement a pour mission de révéler à un large public la richesse des métiers du jardin et d'assurer la mise en valeur de vos savoir-faire et innovations.

## RESPECTER LE JARDIN DES TUILERIES

Site historique, chaque participant est tenu de respecter les lieux et particulièrement le patrimoine végétal.

## CRÉER UN DÉCOR PAYSAGER

Les espaces et les stands doivent être végétalisés et entretenus quotidiennement.

Vos créations et vos produits doivent être mis en scène dans l'esprit de la manifestation.

La présentation doit garder son aspect initial jusqu'à la clôture. Si vous vendez des éléments constituant de votre exposition, ils ne pourront être retirés qu'à la fermeture de la manifestation.

La décoration et la signalétique de vos espaces doivent être avalisées par le comité de sélection.

## GARANTIR, AFFICHER ET MAINTENIR SES PRIX

La qualité des végétaux et des objets en vente doit être garantie.

Toute plante, meuble ou objet mis en vente doit être étiqueté de façon visible.

Les prix de vente sur l'exposition doivent correspondre aux prix indiqués dans votre catalogue ou à défaut aux prix pratiqués à la pépinière ou en boutique.

## PARTICIPER À UNE DÉMARCHÉ ÉCO-RESPONSABLE

Pour répondre aux enjeux du développement durable, il est souhaitable de limiter l'impact écologique concernant la logistique : en choisissant des matériaux recyclables, en réduisant les déplacements donc les émissions de dioxyde de carbone, mais aussi en utilisant les bennes de tri sélectif mises à disposition pour les déchets verts et les ordures.

## INFORMER, CONSEILLER ET EXPLIQUER

Chaque participant présentera son métier et peut aussi organiser des démonstrations et des animations.

## ACCUEILLIR LES PROFESSIONNELS ET LE GRAND PUBLIC

Tous les jardins et les stands doivent être ouverts et accessibles à tous les invités pendant la soirée d'inauguration et pendant les heures d'ouverture au public de la manifestation.

La présence en continu des participants ou de leur représentant est nécessaire pour assurer l'information auprès des publics.

# Conditions générales de la manifestation *Jardins, jardin aux Tuileries* 2011

## Préambule

Le terme « Client » regroupe les qualités d'exposant, de partenaire et de locataire. L'« Organisateur » est l'Association Jardins, jardin.

## 1. INSCRIPTION ET ADMISSION

L'organisateur reçoit les formulaires d'inscription et statue sur les admissions, sans être tenu de motiver ses décisions (l'envoi du formulaire et/ou d'un paiement ne vaut pas inscription). La demande d'admission doit être accompagnée d'un premier paiement de 50% du montant TTC total. Les demandes non retenues feront l'objet d'un retour des sommes versées et ne donnent lieu à aucune indemnité à titre de dommages ou intérêts.

Compte tenu du caractère non lucratif de l'association organisatrice et de son engagement dans ce lieu prestigieux, toute inscription est réputée définitive.

## 2. DÉSISTEMENT

Le client devra payer la somme totale de la facture, même s'il annule ou s'il ne participe pas.

Toute annulation doit obligatoirement être adressée par écrit au comité d'organisation.

## 3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### 3.1 Règlements

La réception du formulaire d'inscription par l'organisateur, implique que le client a pris connaissance des présentes Conditions générales et les accepte sans réserve, ainsi que du Guide de l'exposant et de la Charte de la manifestation établis à titre complémentaire par l'organisateur.

La présence dans le jardin historique des Tuileries implique l'acceptation du règlement interne et du guide d'occupation propre à ce jardin.

(extraits ci-dessous) :

Les usagers sont responsables des dommages de toute nature qu'ils peuvent causer au patrimoine architectural, aux sculptures, aux plantations et aux aménagements tant par leur propre fait que par celui des personnes, animaux ou objets dont ils ont la garde.

La protection des arbres et du sol est obligatoire, particulièrement si vous apportez des matériaux (graviers, écorces...)

Il est interdit de prendre appui ou de s'accrocher aux branches. Toute branche cassée sera facturée.

Il est interdit d'enfoncer dans le sol des piquets en bois ou en métal.

Aucun véhicule professionnel ou personnel ne peut stationner dans le jardin.

L'installation et la désinstallation doivent respecter les accès et créneaux horaires alloués par la sécurité du Louvre et détaillés dans le Guide technique.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité ou poursuite que l'Établissement public du musée du Louvre pourrait engager à l'encontre d'un client ne respectant pas le règlement du site.

### 3.2 Signalétique et droits visuels

La signalétique est faite par l'organisateur. Le client ne peut utiliser dans son espace intérieur que les affiches et enseignes de sa propre maison, à l'exception de tout autre. La signalétique doit être avalisée par le comité de sélection, qui se réserve le droit de la faire déplacer ou retirer.

Le client autorise, à titre gracieux et sans limitation de durée, l'organisateur ou toute personne désignée par l'organisateur :

→ de réaliser des photos et films le représentant ainsi que les membres de son équipe, de même que les

produits exposés sur son espace.

→ d'utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires, ainsi que les photos et dessins du jardin pour tout projet d'édition ou de publication ayant pour vocation la promotion de *Jardins, jardin* en France ou à l'étranger. L'organisateur s'engage à citer sur ces publications le nom du client.

→ de citer et reproduire gracieusement sa marque, où dénomination sociale, comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tous supports.

### 3.3. Mise à disposition du matériel

Le client doit être présent lors de la livraison et de la restitution du matériel mis à sa disposition. Il reconnaît recevoir le matériel en bon état, apte au fonctionnement et en règle avec les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Un inventaire contradictoire sera effectué à la mise à disposition et au retour du matériel loué.

Le client est tenu d'y assister afin de signer cet inventaire.

En l'absence de signature, aucune contestation ne sera admise et seul l'inventaire du prestataire fera foi.

Le client s'engage à utiliser le matériel mis à disposition conformément à sa destination usuelle et à ne rien faire ou laisser faire qui puisse le détériorer.

Le client certifie être apte à utiliser le matériel mis à disposition, lui-même ou par l'intermédiaire de personnes habilitées dûment qualifiées. Aucune modification ou transformation ne pourra être apportée au matériel mis à disposition.

Il est expressément convenu qu'aucun clouage, pose d'adhésif ou peinture, suspension, perçage ou fixation de matériel aux structures provisoires, ne pourront être effectués sur le matériel mis à disposition sauf accord préalable et écrit du prestataire.

Avant le démontage du bien mis à disposition, le client et le prestataire feront un état du matériel constatant les éventuels manquements, dégradations ou dégâts qui seront constatés sur le bon de reprise.

### 3.4 État des lieux

Avant de quitter la manifestation un état des lieux est obligatoire et sera dressé contradictoirement entre l'organisateur et le client.

En cas de dégradation des espaces mis à disposition, les frais de remise en l'état seront à la charge du client.

Un forfait de nettoyage et de mise en décharge agréée sera facturé un minimum de 1 000 € HT si la remise en état des lieux n'est pas satisfaisante.

## 4. ASSURANCE

### 4.1 Responsabilités

Le client est l'interlocuteur unique de l'organisateur en ce qui concerne sa responsabilité civile.

Le client est tenu de contracter une assurance personnelle « exposant salon » pour les marchandises ou constituants de son espace ou son stand.

Le client est garanti en assurance responsabilité civile d'exploitation professionnelle pour toutes les conséquences des dommages corporels et matériels que pourrait subir un tiers du fait de ses travaux et/ou installations exécutés par lui ou par tout sous-traitant ou fournisseur désigné.

Le client est le seul responsable de l'ensemble des intervenants, paysagistes concepteurs, fournisseurs ou sous-traitants chargés de la réalisation de son espace ou son stand.

Le client s'engage à ce que l'ensemble des intervenants, paysagistes concepteurs, fournisseurs ou sous-traitants souscrivent à toutes assurances prenant en charge leurs activités, leur présence et leur intervention sur l'exposition.

Le client s'engage à vérifier que les intervenants, paysagistes concepteurs, fournisseurs ou sous-traitants ont bien souscrit à une assurance responsabilité civile professionnelle à transmettre à l'Organisateur et à leur faire respecter les prescriptions du guide technique.

Les entreprises intervenantes devront en outre se conformer aux lois, décrets, arrêtés ou circulaires en vigueur, liés aux usages du site et aux prescriptions imposées par l'Organisateur.

Le client s'engage à remettre ses attestations d'assurance (voir formulaire d'inscription).

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables des produits exposés.

Les espaces ou stands doivent être surveillés par le client lui-même : les vols, détériorations ou destructions survenus pendant l'installation, la durée de l'exposition, les heures d'ouverture au public ou le démontage, ne peuvent être couverts par l'assurance de l'Organisateur.

Le site fait l'objet d'un gardiennage général en dehors des heures d'ouverture au public. La présence des clients n'est alors plus admise.

### 4.2 Renonciation à recours

Le client déclare renoncer et faire renoncer son assureur contre tout recours contre l'organisateur et ses assureurs pour tout dommage direct ou indirect que ce dernier pourrait occasionner à ses biens ainsi qu'à ses préposés.

## 5. OBLIGATIONS ET DROITS DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur est exonéré de toutes responsabilités concernant les préjudices (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subis par le client pour quelques causes que ce soit et notamment pour retard dans l'ouverture, arrêt prématuré de la manifestation, fermeture ou destruction de stands ou jardins, incendie et sinistre quelconque, etc.

## 6. ANNULATION DE LA MANIFESTATION

L'organisateur peut annuler la manifestation sur demande expresse de l'Établissement public du musée du Louvre souverain de la décision de fermeture de ses jardins.

L'organisateur pourra en outre annuler la manifestation en cas de force majeure.

Constituent des cas de force majeure justifiant, à tout moment, l'annulation : catastrophes naturelles, tempêtes, toutes situations nouvelles, économiques, politiques ou sociales, à l'échelon local, national ou international, non raisonnablement prévisibles, indépendantes de la volonté des Organisateurs, qui rendent impossible l'exécution de la manifestation ou qui emportent des risques de troubles ou de désordres susceptibles d'affecter gravement l'organisation et le bon déroulement de la manifestation ou de la sécurité des biens et des personnes.

Les sommes restant disponibles après paiement de toutes les dépenses engagées seront réparties au prorata des sommes versées par eux, sans qu'ils puissent, de convention expresse, exercer un recours, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit contre l'organisateur.

En cas de contestation, le tribunal de Versailles est le seul compétent.

# Tarifs Jardins, jardin aux Tuileries 2011

Nom commercial .....

## INSCRIPTION Location espace nu (couvert et/ou découvert)

\* Voir détails des droits d'inscription dans chaque fiche

EXPOSANTS	TARIF HT	QUANTITÉ	TOTAL € HT
Droits d'inscription* exposants	400 €	1	
Espace couvert   Tente 4x3   12 m <sup>2</sup>	1 450 €		
Espace découvert   15 m <sup>2</sup>	1 050 €		
PÉPINIÉRISTES	TARIF HT	QUANTITÉ	TOTAL € HT
Droits d'inscription* pépiniéristes	200 €	1	
Espace découvert pépiniéristes   30 m <sup>2</sup>	1000 €		
PAYSAGISTES	TARIF HT	QUANTITÉ	TOTAL € HT
Droits d'inscription* paysagistes	400 €	1	
Espace découvert   15 m <sup>2</sup>	3 000 €		
Espace découvert   25 m <sup>2</sup>	5 000 €		
Espace découvert   50 m <sup>2</sup>	10 000 €		
GRANDES ENTREPRISES	TARIF HT	QUANTITÉ	TOTAL € HT
Espace découvert   100 m <sup>2</sup>	20 000 €		
Espace découvert   200 m <sup>2</sup>	36 000 €		
Espace découvert   300 m <sup>2</sup>	54 000 €		
RÉCEPTION AU PAVILLON	TARIF HT	JOUR ET HEURE	TOTAL € HT
<i>Nous consulter</i>			
<b>SOUS-TOTAL INSCRIPTION</b>			

## PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

**Carnet des bons de commande (aménagement tente/mobilier/gazon) envoyé avec le dossier technique après réception de votre inscription**

ÉLECTRICITÉ	TARIF* HT	QUANTITÉ	TOTAL € HT
1 PC 16 (prise ménagère) pendant la journée Convient pour l'alimentation du matériel « léger » du type ordinateur, recharge de téléphone, cafetière	90 €		
1 PC 16 (prise ménagère) en continu 24h/24 Convient pour les petits réfrigérateurs, les pompes...	120 €		
Prise 3 KW pendant la journée	190 €		
Prise 3 KW en continu 24h/24	250 €		
Autres puissances (sur demande et devis)			
INVITATIONS ET BADGES SUPPLÉMENTAIRES			
1 invitation <i>inauguration</i> (2 personnes)	20 €		
Forfait 10 invitations <i>inauguration</i> (2 personnes)	180 €		
1 invitation <i>grand public</i> (1 personne)	5 €		
Forfait 10 invitations <i>grand public</i> (1 personne)	40 €		
1 badge (1 personne)	20 €		
COMMUNICATION			
Bannière sur site internet 180/150	300 €		
Catalogue   1 page	2 000 €		
Catalogue   1/2 page	800 €		
Plan   1/2 page	1 000 €		
<b>SOUS TOTAL SUPPLÉMENTS</b>			
<b>TOTAL € HT</b> Inscription + suppléments			
TVA 19,6%			
<b>TOTAL € TTC</b>			

Toute commande effectuée avant le 1<sup>er</sup> février  
avec acompte de 50% du règlement total  
= 20 invitations offertes  
(10 invitations grand public pour 1 personne  
+ 10 invitations inauguration pour 2 personnes)